



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA**  
**COMITÉ EXÉCUTIF**

**PROCÈS-VERBAL DU 22 AVRIL 2014**

Session ordinaire du comité exécutif des commissaires de la Commission scolaire Harricana tenue au 341, rue Principale Nord, Amos, bureau 3050, le vingt-deux avril deux mille quatorze à dix-neuf heures trente.

**PRÉSENCES**

Sont présents :

M <sup>me</sup>	Lyne Brousseau Annie Quenneville	
MM.	Denis Coutu Gérald Cregheur, Marc Désilets, Michel Gagnon, Stéphane Saulter,	par conférence téléphonique commissaire représentant du comité de parents président  commissaire représentant du comité de parents

Aussi présents :

M.	Yannick Roy, Pascal Germain	directeur général directeur du Service des ressources financières
----	--------------------------------	---

Le quorum est atteint. Il est 19 h 30.

**1. Ouverture de la séance**

**2. ADOPTION  
ORDRE DU JOUR**

CE-1379-14      IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Gérald Cregheur.  
  
QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté tel que proposé.  
  
QUE le président de l'assemblée soit et il est autorisé à modifier  
l'ordre de présentation des dossiers.

ADOPTÉE.



3. ADOPTION DU  
PROCÈS-VERBAL  
CE-14-02-11

CE-1380-14 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Annie Quenneville  
QUE le directeur du Service des ressources financières soit et il  
est exempté de la lecture du procès-verbal du 11 février 2014.

QUE ce procès-verbal soit et est adopté tel que proposé.

ADOPTÉE.

4. ACCEPTATION DES  
COMPTES DE :  
4.1 FÉVRIER  
4.2 MARS

CE-1381-14 CONSIDÉRANT l'analyse de la liste des déboursés de février  
2014;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire  
Stéphane Saulter.

QUE soit acceptée la liste des déboursés pour le mois de février  
2014 au montant total de **2 984 857,47 \$**.

ADOPTÉE.

CE-1382-14 CONSIDÉRANT l'analyse de la liste des déboursés de  
mars 2014;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire  
Stéphane Saulter.

QUE soit acceptée la liste des déboursés pour le mois de mars  
2014, au montant total de **4 358 745,11 \$**.

ADOPTÉE.

6. LEVÉE  
DE LA SÉANCE

CE-1383-14 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire  
Annie Quenneville,

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Il est 20 h 20.

\_\_\_\_\_  
Marc Désilets, président

\_\_\_\_\_  
Pascal Germain, secrétaire d'assemblée